

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18093 - 70ÈME ANNÉE

70e anniversaire du Comité Républicain d'Action Démocratique et Sociale

Les Réunionnais capables de changer eux-mêmes La Réunion

La création du CRADS et ses victoires portent d'importants enseignements pour les Réunionnais d'aujourd'hui qui subissent les conséquences d'un système totalement bloqué.



Avec le CRADS, nos aînés ont réussi à obtenir l'application par Paris d'un projet créé par les Réunionnais à La Réunion. 70 ans plus tard, La Réunion est en pleine crise, serons-nous à la hauteur de nos aînés ?

La Réunion adhère à la France libre en novembre 1942, avant que les armées allemandes perdent la bataille décisive de Stalingrad début 1943. La Réunion est dans une très grande misère, que la guerre a accentué. Avant la guerre, les progressistes avaient imaginé une solution réunionnaise pour lutter contre cette pauvreté, c'était La Réunion département français. Ils demandaient l'abolition du statut colonial pour que toutes les lois sociales de France soient appliquées à La Réunion.

Le Docteur Raymond Vergès est un des principaux responsables de ce courant progressiste. Il fonde Témoignages le 5 mai 1944. En 1945, les premières élections se profilent.

Elles peuvent donner aux progressistes le moyen d'obtenir l'abolition du statut colonial.

Un mouvement politique est alors créé pour rassembler tous les Réunionnais se reconnaissant dans ce mot d'ordre, en allant au-delà des partis traditionnels et en unissant les classes sociales. Ce front prend le nom de Comité Républicain d'Action Démocratique et Sociale, le CRADS. Il est créé le 11 mars 1945 et en un an, il va totalement changer La Réunion.

Il réussit en effet à obtenir un courant politique largement majoritaire dans la population. Les Réunionnais soutiennent en effet une proposition réunionnaise pour sortir de la misère coloniale. Nos aî-

nés n'allaient pas prendre conseil à Paris pour chercher des solutions. Ils se sont rassemblés autour d'un projet réunionnais.

Le 19 mars 1946, le CRADS avait atteint son objectif : l'Assemblée nationale votait à l'unanimité l'abolition du statut colonial de La Réunion, ainsi que de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

70 ans plus tard, le système est totalement bloqué. L'exemple du CRADS rappelle que les Réunionnais sont capables de changer eux-mêmes La Réunion.

Un article d'Eugène Rousse revient sur ces 12 mois qui ont permis de remettre en cause la structure de la société réunionnaise.

70e anniversaire du CRADS

Un grand rassemblement des Réunionnais, qui a ouvert la voie à une étape importante de notre histoire

Ce mercredi 11 mars 2015, nous vivons le 70ème anniversaire d'un événement politique très important dans l'histoire du peuple réunionnais : il s'agit de la fondation du Comité Républicain d'Action Démocratique et Sociale (CRADS) le dimanche 11 mars 1945. Une organisation politique réunionnaise, qui a rassemblé des militants d'opinions très diverses autour d'un projet commun, réalisé douze mois après, avec le vote de la loi du 19 mars 1946, abolissant officiellement le statut de colonie de La Réunion. Afin de commémorer cet événement, je voudrais rappeler à ce sujet quelques passages du premier volume de la série d'ouvrages que j'ai publiés dans les années 90 sous le titre : "Combat des Réunionnais pour la liberté". Et notamment dans le premier chapitre de ce livre, qui rappelle ce qui s'est passé à La Réunion à la veille et pendant la seconde guerre mondiale.

«Souder toutes les énergies»

Début mars 1945, le communiste Léon de Lépervanche déclare : «tous les démocrates doivent dresser un programme minimum d'entente susceptible de souder toutes les énergies». Le dimanche 11 mars, sous la présidence du docteur Raymond Vergès, le CRADS voit le jour. Ce Comité «demande à tous les vrais républicains de faire bloc avec la classe ouvrière, jusqu'ici systématiquement écartée des assemblées élues, pour que le Travail occupe demain la place à laquelle il a droit». S'adressant précisément au monde du travail, le CRADS lui lance, dès sa constitution, un appel qui se termine ainsi : «Travailleurs, tous unis pour votre libération !».

«L'œuvre des syndicats cégétistes»

Le CRADS rassemble rapidement sous sa bannière des hommes de la Gauche traditionnelle comme Léon de Lépervanche, Raymond Vergès,

Évenor Lucas, et des hommes de la droite libérale comme Roger Payet (qui sera pendant 17 ans président du Conseil général), Fernand Collardeau (futur Conseiller de la République et futur maire de Saint-Pierre), le docteur Roger Serveaux (futur conseiller général de Saint-Paul). Afin de couvrir les frais de la campagne des municipales du 27 mai 1945, le CRADS décide, le 22 mars, de demander à chaque membre de l'Union des Syndicats CGT de lui verser une journée de salaire.

Dans la soirée du 27 mai, le verdict des urnes tombe : le CRADS enlève 12 des 23 communes de l'île, dont Saint-Denis et Saint-Pierre. Les communes administrées par le CRADS et la droite regroupent respectivement 165.000 et 75.000 habitants. De l'avis — probablement unanime — des politologues, cette victoire du CRADS est avant tout «l'œuvre des syndicats cégétistes», bien implantés sur tout le territoire de la colonie.

Une explosion de joie

Cinq mois après les municipales, les Réunionnais sont appelés à élire leurs nouveaux représentants au Conseil Général. Le 7 octobre 1945, sur les 36 sièges du Palais Rontanay (le local du Conseil Général à l'époque), 31 sont occupés par les membres du CRADS (1). Pour la première fois, deux femmes — appartenant toutes deux aux CRADS — Marie Vergès (une sœur du père de Raymond Vergès) du canton de Saint-Denis et Vivienne Hoarau (épouse de Mario Hoarau) du canton de Saint-Leu font leur entrée au Conseil Général.

L'installation d'équipes nouvelles dans les mairies après les victoires du CRADS aux municipales du 27 mai 1945 donne lieu à d'importantes manifestations populaires.

Ainsi, à Saint-Denis, 6.000 personnes assistent au bal organisé le samedi 9 juin à l'hôtel de ville.

Après les municipales du 27 mai 1945 et les cantonales du 7 octobre (brillamment remportées les unes et les autres par les candidats du CRADS), les Réunionnais sont en-

core convoqués aux urnes le 21 octobre 1945. Cette fois, il s'agit d'un référendum couplé avec des législatives. Deux circonscriptions sont prévues pour La Réunion. La proclamation des résultats pour les deux circonscriptions se fait à l'hôtel de ville de Saint-Denis. La place est noire de monde lorsqu'après 21 heures, la rumeur de l'élection de Vergès et de Lépervanche se répand, provoquant une explosion de joie.

Les espoirs de tout un peuple

Le lundi 19 octobre, les deux députés réunionnais s'envolent de l'aérodrome du Port, en emportant les espoirs de tout un peuple. Espoirs qui ne seront pas déçus puisque exactement 4 mois plus tard, une vieille revendication des démocrates réunionnais est satisfaite par le vote de la loi du 19 mars 1946 : La Réunion accède au statut de département afin que soit réalisé le principe de l'égalité pour lequel s'est battu le CRADS.

Malgré des avancées importantes obtenues par les Réunionnais grâce à cette loi à portée historique et grâce aux luttes menées ensuite pour l'égalité sociale entre La Réunion et la France pendant une cinquantaine d'années, le combat de notre peuple avec le CRADS il y a 70 ans pour une société libre et harmonieuse continue aujourd'hui. D'où les 25 propositions du PCR rendues publiques le 22 février dernier à Sainte-Suzanne en faveur de «l'union des Réunionnais pour la justice sociale et le développement solidaire de La Réunion».

Eugène Rousse

(1) Yvan Combeau, La vie politique à La Réunion 1942-1963, CRESOL-CEDES paru en 2001, page 35.

Edito

L'esprit du CRADS, 70 ans après sa fondation

Le PCR a tenu une assemblée le 22 février pour inviter la classe politique à se réunir pour débattre de l'essentiel : un projet consensuel entre Réunionnais qui puisse ouvrir une perspective pour des dizaines d'années. L'Histoire nous enseigne que c'est tout à fait possible.

En 1944, la victoire sur le nazisme est proche. La France devra reconstruire ses institutions après la Libération. La population sera appelée aux urnes, le moment venu. Les femmes y participeront pour la première fois. A La Réunion, les intellectuels, les forces syndicales et politiques s'organisent, élaborent un projet politique et créent une organisation pour le faire connaître à la population. Ainsi naquit le CRADS : une organisation politique réunionnaise qui a orienté le destin de La Réunion. Durablement. (Lire la contribution d'Eugène Rousse).

Elus Députés le 21 octobre 1945, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche, ont mis 4 mois pour préparer les conditions du vote historique du 19 mars 1946. Dans un élan de commémoration, il serait juste de lier la fondation du CRADS 11 mars 1945, la victoire populaire du 21 octobre 1945 et le vote de la loi du 19 mars 1946. De ce 11 mars 2015 jusqu'au 19 mars 2016, nous avons un an pour multiplier des initiatives à la hauteur de la rupture historique qui s'était produite. En particulier, il s'agit de faire du 19 mars, la deuxième date fériée de l'Histoire de La Réunion, après celle du 20 décembre.

70 ans après l'avènement du CRADS, la principale leçon à retenir, c'est que dans des circonstances particulièrement difficiles de la fin de la guerre, des hommes et des femmes d'hor-

zons divers ont choisi le chemin de la responsabilité. Ils ont créé un cadre politique dans lequel allaient s'engouffrer de nouvelles générations d'hommes et de femmes. Ce fut un projet réunionnais, imaginé par des Réunionnais, pour les Réunionnais.

La caricature, c'est qu'aujourd'hui, nous avons 7 Député-e-s. Ils vont à Paris et se contentent de poser des questions écrites ou orales au gouvernement, avec plus ou moins d'indignation puis, se font mousser à la télé. Ils attendent passivement que Paris décide. Ils n'ont aucun projet commun, en rupture avec la crise actuelle "hors norme".

L'invitation du PCR à se retrouver afin de débattre entre Réunionnais est la seule issue pour ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir. C'est l'esprit du CRADS.

Ary Yée Chong Tchi Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

1er canton de Saint-Pierre

« L'urgence de l'urgence, c'est de répondre aux besoins sociaux... »

À quelques jours du scrutin, les candidats du canton de Saint-Pierre 1 (Bois d'Olives, Ligne des Bambous, Condé-Concession, Ravine des Cabris, Pierrefonds) ont tenu à préciser les grandes lignes de leur programme partagé par les candidats soutenus par le Parti communiste réunionnais. Un programme qu'ils partagent depuis quelques semaines avec les électrices et les électeurs de leur canton.

Fabienne Nativel dont c'est la première expérience électorale note en ouverture qu'« elle en avait assez de rester de l'autre côté et d'être déçue de ce qui se passe... ou de ce qui ne passe pas ». Elle souligne que chacun des candidats va présenter l'urgence sociale (Gélita Hoarau) ; la nécessité de redonner du lien social dans le canton (Axel Maho) et enfin, un projet global auquel l'assemblée départementale devrait apporter sa touche afin qu'il soit porté devant le gouvernement (Jean-Michel Folio).

Gélita Hoarau cite des chiffres : 170.000 personnes au chômage, 60 % des jeunes de 18 à 25 ans sans travail, 110.000 illettrés, 25.000 familles à la recherche d'un logement social, 343.000 personnes en dessous du seuil de pauvreté... Des chiffres qui ont amené l'INSEE à qualifier La Réunion de « territoire hors normes ». D'après l'ex-sénatrice, « l'urgence de l'urgence, c'est de répondre aux besoins sociaux », notamment en créant deux grands services d'aide à la personne et de l'environnement. Avec la perspective de créer des milliers d'emplois pérennes et d'en finir avec le clientélisme électoral.

6 % les plus faibles revenus

Faire face à l'urgence sociale, c'est aussi, pour Gélita Hoarau, augmenter de 6 % les plus faibles revenus. Ce n'est pas la principale compétence de l'Assemblée départementale ; à elle de faire remonter cette demande au gouvernement, « dans l'esprit de ce qui s'était passé lors de la création de la prime COSPAR, il y a quelques années ». Il est par contre parfaitement dans ces compétences de se préoccuper de l'amélioration de l'habitat et même de participer à un plan de construction auquel elle pourrait apporter sa quote-part sous forme de foncier. Comme elle pourrait participer, même si ce n'est pas sa compétence principale, à la solution des problèmes de déplacement.

Axel Maho s'appuie sur son expérience acquise dans les associations au service de la jeunesse de son quartier pour regretter « la dégradation, la diminution des activités en direction des personnes âgées et des jeunes ». Il cite notamment la fin de l'entretien du canal Saint-Etienne. Son expérience professionnelle comme directeur de centre médico-so-

cial, lui permet de dire que les propositions qu'il défend font partie « d'un projet réaliste et réfléchi ». Il dit sa surprise devant le niveau du débat. Alors que La Réunion est dans la détresse, « les candidats devraient présenter un projet plutôt que de tenter de détruire les autres candidats ».

Le signe d'une dégradation de la situation sociale

Il estime que le budget d'un milliard d'euros de l'Assemblée départementale pourrait être mieux utilisé. « Par exemple, le travail de l'UOSR présentait, il y a quelques années, une dynamique intéressante qui avait du sens, en matière de création d'emplois et d'insertion professionnelle ». Même approche pour l'accueil familial des personnes âgées ou handicapées. Une famille peut accueillir trois personnes et travailler alors 24 heures sur 24. « Il faut continuer à développer l'accueil familial, mais mettre en place d'autres solutions. On doit rendre plus attractif ce genre d'accueil, car il n'est pas le même (liens familiaux, repères sociaux...) que celui offert par les centres médico-sociaux.

On peut aussi améliorer l'accueil en termes de coût. C'est le cas en matière d'aides à domicile. Il existe quatre opérateurs principaux sur Saint-Pierre. On pourrait sectoriser. Cela permettrait d'améliorer le système. Souvent, le budget de déplacement est élevé. Les intervenants passent plus de temps sur la route qu'avec les personnes âgées ou handicapées. On peut optimiser et améliorer l'aide à domicile des personnes âgées et handicapées. Enfin, Axel Maho s'inquiète de l'augmentation du nombre de « sans domicile fixe » dans les quartiers. « Cela n'existait pas auparavant. C'est le signe d'une dégradation de la situation sociale. Une précarité sociale ».

Donner une image positive des collèves

Il présente ensuite quatre mesures pour lutter contre la dégradation de la situation sociale ; création de banques alimentaires et d'épiceries solidaires ; aménagement de jardins familiaux pour recréer des liens avec la terre et du lien social, soulager le budget des familles modestes ; maisons d'accueil de per-

sonnes en situation de détresse – « un jour, une nuit permettent parfois de revenir dans la société... » ; mise en place de comités citoyens afin de rendre les gens plus acteurs de leur vie, de l'urbanisme... ». Enfin, Axel Maho estime nécessaire – après avoir salué le travail des équipes pédagogiques – « de donner une image positive des collèves en apaisant l'environnement et en travaillant à leur attractivité ».

Il revenait à Jean-Michel Folio, de souligner que ce programme « n'est pas une liste de bonnes intentions, mais un programme raisonné, raisonnable, qui apporte des solutions au problème du chômage au moment où des entreprises ferment, où le BTP va mal ».

Il avance au-delà des mesures de proximité : la construction de logements sociaux ; la sauvegarde de l'agriculture et plus particulièrement de la filière canne/sucre – « un pan de notre économie qui risque de s'écrouler ».

Nous prenons nos responsabilités

Il met le doigt sur le très faible taux de couverture de nos importations par nos exportations (6 %). « Ce qui nous rend dépendant de l'extérieur ». Et il appelle de ses vœux « une autre politique ». Mais il ne suffit pas de le proclamer. Et pour cela, il faut dépasser le cadre de l'Assemblée départementale. Laquelle peut apporter sa contribution à un véritable plan de développement et même devenir initiatrice. Ce qui rejoint l'idée du Président de la République quand il dit « qu'il faut un projet de territoire pour chaque territoire » et cela peut se faire avec l'Assemblée départementale, avec la Région, avec un Congrès, avec les forces vives... « Nous demanderons à l'Assemblée départementale d'élaborer un plan de développement global qui sera soumis au gouvernement ».

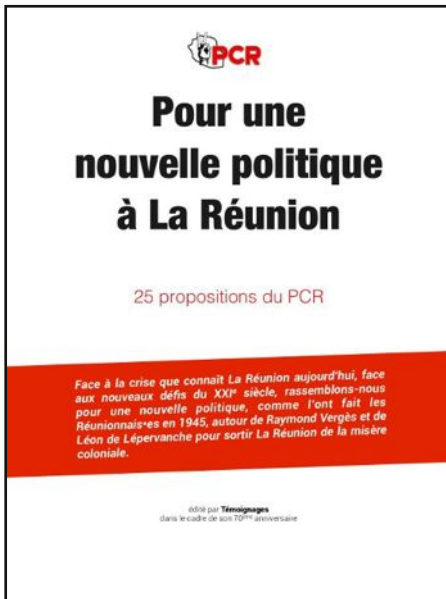
« Nous, nous prenons nos responsabilités et proposons nos solutions : autonomie énergétique ; autonomie alimentaire ; soutien au BTP ; liaison Ouest / Nord sécurisée ; transport par rail ; soutien à l'agriculture ; coopération régionale ; création d'un Fonds de développement local ». Et il conclut : « Tout cela n'est pas facile à expliquer. Mais, de plus en plus, les gens s'approprient nos solutions ».

Correspondant

25 propositions du PCR pour une nouvelle politique à La Réunion –11–

Le PCR propose l'autonomie énergétique

Le Parti communiste réunionnais propose de développer les énergies renouvelables présentes en masse à La Réunion. L'objectif est d'atteindre l'autonomie énergétique.



L'énergie du soleil, un des moyens pour atteindre l'autonomie énergétique.

Les Réunionnais doivent pouvoir décider de la politique énergétique de leur pays. Inscrire ce principe dans la loi de transition énergétique. La Réunion dispose de toutes les ressources pour assurer sa sécurité énergétique afin d'atteindre d'ici 2025 l'autonomie électrique et d'ici 2030 l'autonomie énergétique.

Mettre en œuvre l'objectif proclamé en 1998 par la Région-Réunion (elle a été la première de France et d'Outremer à le faire) d'atteindre l'autonomie énergétique en 2025 à partir :

- du photovoltaïque
- de l'éolien
- des énergies marines
- de la géothermie (relancer les forages verticaux)
- de la biomasse (étude CIRAD)
- de l'hydraulique
- des économies d'énergie (chasse au gaspillage, isolation thermique des bâtiments etc.)

Dans cet objectif, saisir les opportunités offertes par la loi sur la transition énergétique et mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires. Favoriser les opérations d'autonomie énergétique des foyers (habitat ou groupe d'habitation à énergie positive) en rupture avec le principe de centralisation. Pour les véhicules de déplacement, aller vers le remplacement du tout-pétrole par le tout-électrique. Pour faire face à la précarité énergétique :

- Prévoir la programmation de l'enfouissement du réseau (9.000 km

dont les 34 en voie aérienne)
 - Anticiper les futures unités de production : centralisation ou décentralisation.
 - Obtenir d'EDF 1kw d'énergie fossile = 1kw d'énergie renouvelable.

La mise en œuvre d'un projet de développement durable dans les seuls domaines qui viennent d'être évoqués constitue un gisement important d'emplois (plusieurs dizaines de milliers) pérennes et qualifiés. Prévoir les formations nécessaires, voir mesure n°5.

- L'autonomie énergétique par la maîtrise de la politique énergétique par les Réunionnais

Après la Martinique et la Guadeloupe

Les Corses obtiennent la création de la Collectivité territoriale unique de Corse

En Martinique et en Guadeloupe, les régions et les Conseils généraux fusionnent pour former des collectivités territoriales uniques. En conséquence, les électeurs martiniquais et guadeloupéens ne sont pas concernés par les élections départementales. Hier, les députés ont voté la loi NOTRe, elle prévoit la même chose pour la Corse : fusion des conseils généraux et de la collectivité territoriale Corse en une Collectivité territoriale unique.

L'actuelle collectivité territoriale de Corse ainsi que les départements de Corse-du-sud et de Haute-Corse devraient fusionner après des élections anticipées qui se tiendront au quatrième trimestre 2017.

Interrogé par Corse Matin, Pierre Chaubon, président du Comité stratégique, donnait en décembre dernier des explications sur le cadre de cette réforme.

« Plus de 23 ans après la création de la collectivité territoriale de Corse, face aux défis à relever, cette réforme, si elle voit le jour, au terme d'un débat démocratique approfondi et transparent, permettra de mettre en place une collectivité unique, nouvelle, se substituant aux deux conseils généraux et à l'actuelle CTC. Ce sera une force de frappe efficace et moderne de l'action publique dans notre île. Les principes de la réforme sont clairs ; les objectifs en sont ambitieux : clarifier, à tous les niveaux, simplifier, réaliser des économies d'échelle et trouver un équilibre des pouvoirs, de la représentation politique et territoriale. »

Amendement proposé

Il avait ensuite expliqué comment les propositions des Corses pouvaient s'appliquer : « la délibération de notre assemblée, si elle est adoptée, demandera au Premier ministre que les propositions de réforme faites soient reprises par le gouvernement dans un amendement à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République qui sera défendue par Marylise Lebranchu à partir de la troisième semaine de décembre, en commission, puis en séance publique au Sénat ».

Transmises au gouvernement, les propositions des Corses ont été incluses dans le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Elles donnent lieu à l'article 13 du texte dont voici le début :

Article 13

I. – Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

1° L'article L. 4421-1 est ainsi rédigé :

« Art.L.4421-1.– La collectivité territoriale de Corse constitue, à compter du 1er janvier 2018, une collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, en lieu et place de la région et des départements. Elle s'administre librement, dans les conditions fixées par le présent titre et par l'ensemble des autres dispositions législatives relatives aux départements et aux régions non contraires au présent titre.

« Pour l'application à la collectivité territoriale de Corse des dispositions mentionnées au premier alinéa du présent article :

« 1° Les références au département et à la région sont remplacées par la référence à la collectivité territoriale de Corse ;

« 2° Les références au conseil départemental et au conseil régional sont remplacées par la référence à l'Assemblée de Corse ;

« 3° Les références aux présidents du conseil départemental et du conseil régional sont remplacées par la référence au président du conseil exécutif de Corse. » ;

1° bis (nouveau) L'article L. 4421-2 est ainsi rédigé :

« Art. L. 4421-2. – La collectivité territoriale de Corse est substituée à la collectivité territoriale de Corse instituée par la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse et aux départements de Corse-du-Sud et de

Haute-Corse dans tous leurs biens, droits et obligations ainsi que dans toutes les délibérations et actes pris par ces derniers, notamment pour l'application des exonérations et des abattements prévus au code général des impôts en fonction de leur durée, de leur quotité et de leur champ d'application territorial initiaux.

« Le transfert de ces biens, droits et obligations est réalisé à titre gratuit et ne donne lieu à aucune indemnité ou perception de droits, impôts ou taxes, de quelque nature que ce soit, à aucun versement d'honoraires au profit des agents de l'État, ni à la contribution prévue à l'article 879 du code général des impôts. » ;

Conclusion

En Corse, les élus ont réussi à se rassembler autour d'un projet commun. Ils ont ensuite transmis cette proposition au gouvernement. Face à ce rassemblement, le gouvernement a fait évoluer le droit : au bout de 26 ans, les Corses obtiennent une évolution institutionnelle. Cela montre que si l'on arrive à se rassembler et à parler d'une même voix, il est possible d'avancer.

Grèce et Union européenne

La confrontation continue

Le bras de fer entre Athènes et Bruxelles continue, depuis l'élection législative ayant mit le leader du parti d'extrême gauche, Syriza, Alexis Tsipras. La Grèce a présenté lundi 9 mars son plan de réformes devant l'Eurogroupe, afin d'obtenir le financement de ses partenaires européens.



Alexis Tsipras, Premier ministre de la Grèce.

La Grèce a présenté son plan de réformes. Toutes les parties en présence ont fait part de leur enthousiasme face à des « résultats positifs » lors de la réunion des ministres des Finances de la zone euro (Eurogroupe). Le gouvernement grec a annoncé le début des discussions techniques sur les réformes envisagées, aujourd'hui.

Ajouter des réformes

« Le résultat de l'Eurogroupe est positif » (...) et « les discussions techniques commencent mercredi à Bruxelles », avec « la volonté de résoudre rapidement le problème financier » de la Grèce, a indiqué un communiqué du gouvernement. Il s'agit pour les Grecs d'un « indice positif pour qu'il y ait un assouplissement de la position de la BCE vis-à-vis la Grèce » en ajoutant que ce résultat est atteint « malgré la désinformation des derniers jours ».

Le gouvernement grec a établi une liste de sept réformes initialement présentée, « avec des dizaines d'autres » cette fois-ci, faisant partie du Plan national de la restructuration et du Développement. Ce plan sera présenté d'ici à avril pour promouvoir la croissance écono-

mique du pays et mettre en place des mesures sociales pour les plus vulnérables, ainsi qu'une série de mesures de lutte contre l'évasion fiscale et la fraude visant à apporter « des recettes » à l'État.

Autre victoire pour le gouvernement grec, les « discussions seront désormais effectuées à Bruxelles avec les institutions (UE et FMI) et non pas à Athènes. Des visites de la troïka, (UE, BCE, FMI), « qui avaient humilié » les Grecs. Selon certains médias, le ministre grec des Finances, Yanis Varoufakis, échangeait depuis plusieurs jours des courriers électroniques avec Bruxelles afin de s'accorder sur la liste des réformes envisagées par Athènes, destinées à débloquer la dernière tranche des prêts internationaux au pays.

La Grèce doit notamment rembourser des prêts d'environ 1,9 milliard d'euros au FMI, raison pour laquelle, le prolongement du programme d'aide d'ici fin juin a permis au pays de voir venir. Cependant, le gouvernement grec continue son rapport de force face à Bruxelles, notamment face à la Banque Centrale Européenne.

Vers un référendum en Grèce ?

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire allemand « Der Spiegel », le 7 mars, Alexis Tsipras, dit que « la BCE tient toujours la corde autour de notre cou ». Le nouveau Premier ministre de gauche radicale a réitéré son intention de faire face aux problèmes de liquidités de son pays en émettant des bons du Trésor, c'est-à-dire des obligations à court terme.

La BCE, la Commission européenne et le Fonds monétaire international (FMI) contrôlent l'application du programme d'aide accordé à Athènes depuis 2010. Cependant, ces « institutions », comme les nomment le gouvernement grec, ont fixé au pays un plafond d'émission de bon du Trésor, plafond déjà atteint. Athènes a sollicité son relèvement afin de payer ses dettes. Cette demande est restée veine pour le moment, car la BCE ne tient pas à faire cette faveur à la Grèce. Financièrement aux abois, « nous allons revenir au thriller d'avant le 20 février », a expliqué Alexis Tsipras. Cette date correspond à l'extension du programme d'aide par les partenaires européens. Dans un tel contexte, Athènes a dénoncé qu'une telle décision soit prise par « des technocrates ».

De son côté, le président de la BCE, Mario Draghi, a évoqué, lors du sommet de l'institution européenne à Chypre, que « la dernière chose que l'on puisse dire, c'est que la BCE ne soutient pas la Grèce ». Face à l'intransigeance de ses partenaires européens, le ministre grec des Finances, Yanis Varoufakis a évoqué la possibilité de nouvelles élections, voire d'un référendum sur un accord sur la dette. « Nous pouvons revenir à des élections. Organiser un référendum. Comme me l'a dit notre Premier ministre, nous ne sommes pas encore collés à nos sièges », a indiqué ce dernier. La confrontation devrait durer entre Athènes et ses partenaires européens.

Céline Tabou

Oté

Mi domann amoin bien, si nana in pilot a bor !

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, moin la bien suiv lo sobatkoz dann télé la somenn dèrnyèr. Moin lé bien kontan lo ga FN la mord zot parti rouj pars li té anparl La Rényon konmsi té pa La Frans. Lo boug la di : isi nou lé an Frans é i fo anparl La Rényon konm in kartyé La Frans mèm si lé dann l'oséan indien. Té i mérit ali, pars an plin dann vintéinyèm syèk, sa la pa in n'afèr pou dir. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr. Mi pans ou la pa tro ékout nou kamarad é sirman ou la pa antann sak li té apré di. Li la di bann problèm La Rényon lé grav. Vré pa vré, vré sirman !. Li la di i fo tout rényoné intéresé i débata pou trouv bann solisyon k'i fo. Lé vré, lé pa vré ? Lé vré sirman !. Li la di nout parti lé dakor pou diskite avèk tout bann mouvman épi tout demoun i vé rode solisyon pou nout problèm. Sé in n'afèr k'i fo, sé pa in n'afèr k'i fo ? Sé in n'afèr i fo fèr. Ni pé kontinyé lontan ankor konmsa mé pou zordi ni arète dsi in sèl z'idé.

Kisa i roprézant La Rényon konm moun réponsab ? Kan siklone Habiba i marsh dsi nou, kan la vi d'moun lé dann danzé, mi antann pa la voi prézidan konsèy réjyonal, ni sète prézidant konsèy zénéral. Bann dépité lé konm martin ki kouzi. Lo préfè, sanm pou moin, i konpran pa granshoz dann riyin. Alor, moin lé a d'mandé mé moin na la répons : nana, na poin in in pilot a bor ? Sanm pou moin non !

Justin

NB. Mi koné pa si moin la fine di, mé pou k'in parol i arès dann mazinasyon demoun i fo lo kozman lé bien roulé é pti provèrb moin la mète an-o la, li lé bien roulé pou vréman é sa i rotien nout mazinasyon.

« La lang na poin lo zo » – in kozman pou la rout

Tansion sa in kozman i doi fé travay nout léspri. Akoz ? Pars lé vré na poin lo zo dan la lang konm dann lo foi, lo poumon épi d'ot bout ankor. In pé i apèl sa la shèr jenn ! Touléka an vré si na poin lo zo, li lé élastik, li gingn tourn-viré... Sirtou li pé di n'import de koi. Alor, ou i pé gingn l'an-nuiman avèk sa. I di pa : « Di dé mo sé pèrd in z'ami ! » si ou la di dé shoz k'i fo pa... Mé kan la lang lé bloké, kan lé défandi kozé, lé pli pir ankor. Dizon ou i pèrd in liberté fondamantal, i apèl libèrté l'èkspréssyon. In rosh i pèz dsi out lang é na poin pli maléré é pli inital ké ou. Mi arèt la, mé mi domann koman zot i oi sa. Fé travay zot koko ! Fé bouy zot matyèr griz é mi pans rant-rant ni pé tonm dakor rantre nou. Fé roulé férèr !